



3338817795

Concours / Examen : ACP B2
Session : 2025 Voie : EXTERNE
Spécialité : ARCHIVES
Épreuve : NOTE SUR DOSSIER

CONSIGNES

- / Remplir soigneusement sur chaque feuillet la zone d'identification en MAJUSCULES (numéro d'identifiant = numéro à 5 chiffres qui figure sur votre convocation)
- / Hormis dans la zone d'identification ci-dessus, ne pas indiquer votre prénom, nom, numéro ou tout autre signe distinctif sur la copie
- / Numéroté chaque page (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre
- / Rédiger votre copie avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo à encre claire ou effaçable par friction
- / Ne joindre aucun brouillon

Ville de Culurville

Le 15/05/2025

Service des archives

A l'attention du Directeur de la
Culture

Objet : Les liens entre archives et démocratie

Dans le cadre de la journée internationale des archives 2024, les différentes associations présentes ont rappelé la question du lien entre "archives" et "démocratie". Elles ont expliqué que tout Etat démocratique se définit par ses citoyens : ces derniers élisent et jugent les personnes qui gouvernent l'Etat. Et pour qu'un citoyen ait la pleine conscience de ses droits, il consulte les archives qui conservent les décisions, les actions et les mémoires. Les différentes associations reconnaissent cependant que les liens entre ces deux concepts sont multiples et divers d'une nation à une autre. C'est la raison pour laquelle l'analyse restera générale en énumérant les principaux axes, et l'analyse, également, sera menée avec une majorité d'exemples français. Il convient, dès lors, de mettre en lumière les principaux liens

1/15

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

qui unissent "archives" et "démocratie". Par cela, le premier axe de réflexion se porte sur l'identification précise de ce qui unit les deux notions. Dans un deuxième temps l'objectif est de comprendre le rôle de l'archiviste qui sera défini comme le point central reliant les deux concepts.

II/ Les archives comme pilier de la démocratie

Si les archives sont aussi essentielles dans un État démocratique, c'est parce que dans un premier temps, elles sont au cœur des enjeux démocratiques d'un gouvernement. Par ailleurs, en rendant les archives transparentes, ce sont les citoyens qui voient leur rôle au sein d'un État se développer.

A) L'accès à l'information pour construire un État démocratique.

Par la gestion de ses archives, un État construit son identité. En effet, les archives témoignent de l'histoire d'un gouvernement comme il est montré par l'exemple des archives de la guerre civile espagnole de Salamanque. Les insurgés de la guerre reconnaissent le pouvoir des archives en les confisquant : l'objectif était alors de faciliter la répression de tout un pays. Mais la confiscation a eu un effet inattendu : en réunissant tous ces documents, cela a permis également de produire un témoignage de la répression et de construire l'histoire du pays. C'est à travers cet exemple, et d'autres, qu'il est possible de se rendre compte du pouvoir de l'archivage : il garantit le patrimoine informationnel. Pour le dire autrement, les archives détruites sont le signe d'un régime autoritaire ou totalitaire. Il est important de prendre soin des archives, c'est-à-dire, de les préserver, de les garder authentiques et fiables afin qu'il n'y ait aucun risque de réécrire l'histoire. Enfin, c'est à l'État lui-même, représentant de l'État dans chaque collectivité, de laisser

ses archives saines et sauves : chaque citoyen doit rester vigilant durant les périodes de transition électorale rappelle le communiqué de presse du 2 juillet 2020 de l'AAF. En effet, à chaque élection, les services d'archives sont obligés de procéder à un recensement et à un suivi des élus partants pour la bonne collecte des archives et leur pérennité. Ainsi, si l'Etat démocratique ne peut subsister que par la conservation des archives, c'est parce que le citoyen doit pouvoir y accéder afin que le principe démocratique soit respecté.

B) Assurer la transparence des données concernant le citoyen

Il est de la responsabilité de tous de conserver les archives. Et ces dernières doivent être utilisées, car l'objectif n'est pas seulement de collecter et de conserver les documents qui définissent une nation, il faut également les communiquer, sans quoi, il n'y a aucune transparence entre citoyen et élu. Au cœur de la démocratie se trouve le pouvoir qu'a le citoyen de juger ses élus, et a contrario, dans une démocratie les archives servent de preuves à l'Etat et à ses représentants pour faire valoir leur droit. Dans le cas de la guerre civile espagnole, les archives ont permis à chaque citoyen concerné de prouver qu'ils avaient été victimes. Et les archives ont également permis à l'Etat de vérifier si les droits de réparation étaient justement accordés. Cependant toute consultation des archives ne se fait pas n'importe comment : les articles L 213-2 et L 213-3 posent des règles de communicabilité. Ces règles ont pour objectif de trouver un équilibre entre la transparence qu'un Etat doit à son citoyen, et le droit à la vie privée qui touche à la fois l'Etat et les citoyens. En revanche, les associations des archivistes québécoises, françaises, belges, luxembourgeoises, reconnaissent que parfois ces règles de communicabilité sont antidémocratiques. Ainsi, il repose sur les épaules du gestionnaire de l'information, dans ce cas, l'archiviste de faire respecter le cadre juridique tout en proposant des moyens de le faire évoluer en fonction des besoins du citoyen qui se manifestent.

II/ Analyser et comprendre : l'archiviste, nœud du lien entre "archives" et "démocratie".

Dans cette seconde et dernière partie, l'attention sera portée sur l'archiviste, d'abord pour observer comment il se saisit d'une politique d'archivage, puis pour comprendre comment il peut faire évoluer le cadre juridique.

A) L'archiviste, sa rôle dans une politique d'archivage.

La gestion de l'archivage passe par une approche stratégique car nous l'avons vu, les archives sont le pilier d'un Etat démocratique. Gérer les archives signifie assurer la fiabilité des documents pour qu'une personne puisse défendre ses droits administratifs. Cela signifie également contextualiser toutes décisions politiques en apportant un cadre historique. Enfin cela signifie être sensible au coût de gestion des archives, des locaux de conservation et de valorisation des documents. L'archiviste a pour rôle de mettre en lumière les archives pour prouver à chaque citoyen leur droit : cela peut être fait par exemple par le biais d'exposition pour rappeler nos droits de vote. Enfin toute politique d'archivage qui sera bien menée permettra le développement de nouvelles activités de valorisation comme la diffusion en Open Data, ainsi que le développement d'études, de manière "sérieu[se], serein[e]". Finalement, une politique d'archivage s'est assurée la collecte et la valorisation des archives, ainsi que leur destruction. Il s'agit-là d'un lien démocratique fort, car seul l'Etat a le pouvoir d'autoriser la destruction d'archives par le biais d'un fonctionnaire d'Etat chargé du contrôle scientifique et technique. L'archiviste doit pouvoir expliquer aux citoyens pourquoi des documents sont détruits.

Ainsi, l'archiviste est un professionnel qualifié dans la gestion des archives : son contact avec les citoyens, et le fait que lui-même soit un agent public, fonctionnaire, fait qu'il est le plus à même d'avoir un discours sur les archives.

B) Redéfinition du cadre juridique en fonction des besoins du citoyen

Il vient d'être démontré que la conservation des documents, assurée par l'archiviste ainsi que leur valorisation, également assurée par l'archiviste, permettraient à un Etat de se définir comme démocratique car il n'aurait rien à cacher à ses citoyens.

C'est cette double activité qui fait le lien entre l'Etat et les citoyens : ainsi, le lien entre "archives" et "démocratie", c'est que sans le premier, l'Etat et les citoyens ne peuvent pas se faire confiance. Pourtant, bien que cette confiance soit reconnue, beaucoup de documents restent encore inaccessibles. C'est alors au tour de l'archiviste de s'assurer que cette confiance persiste. De nombreux projets d'ouverture des archives ont été menés, comme l'ouverture des archives de l'interdiction sur le Rwanda ou d'autres archives classées secret-défense. Tout en s'assurant que les documents connaissent leur "perte de valeur opérationnelle", l'objectif



3338817795

Concours / Examen : ACP32
Session : 2025 Voie : EXTENE
Spécialité : ARCHIVES
Épreuve : NOTE SUR DOSSIER

CONSIGNES

- / Remplir soigneusement sur chaque feuillet la zone d'identification en **MAJUSCULES** (numéro d'identifiant = numéro à 5 chiffres qui figure sur votre convocation)
- / Hormis dans la zone d'identification ci-dessus, **ne pas indiquer votre prénom, nom, numéro** ou tout autre signe distinctif sur la copie
- / **Numéroter chaque page** (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre
- / Rédiger votre copie avec un stylo à **encre foncée** (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo à encre claire ou effaçable par friction
- / Ne joindre **aucun brouillon**

est de mettre la lumière sur des débats d'intérêt public. Car l'histoire d'un Etat concerne chaque citoyen, des ouvertures d'archives arrivent progressivement : c'est un droit que de demander des comptes à son administration.



NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE





